

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EIGIP**  
**DU 6 JUILLET 2000**

**Décisions :**

- Vote du compte-rendu du 27 avril 2000
- Vote sur les demandes de postes sur critères à l'EIGIP
- Vote du compte financier 1999

**Informations :**

- Les conséquences du changement de statut de l'Ecole
- Le point sur le rapprochement des trois écoles

La séance est ouverte par M.COENE qui met aux votes l'approbation du compte-rendu de la séance du 27 avril dernier.

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité**

**Les demandes de postes sur critères :**

M. COENE donne la parole à M. WILLAEYS qui donne à l'occasion une information sur les conséquences du changement de statut de l'école par le passage à l'article 33. M.WILLAEYS commence par un rappel des différentes phases de la procédure :

- vote du nouveau statut par le C.A. de l'EIGIP, en date du 7 octobre 1999
- vote par le C.A. de L'U.V.H.C., en date du 28 octobre 1999,.
- - transmission des nouveaux statuts au Ministère et approbation de ceux-ci..
- - parution au journal officiel du 18 mai qui ajoute l'EIGIP à la liste des écoles relevant de l'article 33, au même titre que l'ENSIMEV.

Ces nouveaux statuts entraînent entre autres changements, l'obligation de renouveler le Conseil d'administration qui devra dès sa première séance proposer au Ministre le candidat retenu pour être le Directeur de l'école. En outre l'EIGIP est devenue le centre de responsabilité comptable 927, détaché des services généraux dans lesquels il se trouvait inclus précédemment. Enfin, l'Article 33 implique de réaliser plusieurs opérations :

- l'approbation des propositions du directeur sur la demande de postes enseignants et AITOS,
- l'affectation des résultats des comptes 1999.

### **La demande de postes sur critères**

En ce qui concerne les postes, Monsieur WILLAEYS signale que la situation de l'EIGIP est toujours catastrophique au regard de la norme SAN REMO qui fixe le taux d'encadrement minimal à 80 %. L'EIGIP, se situe à 36,6%, ce taux sera ramené à la rentrée 2000-2001, à 34.9 %, soit un déficit en poste de l'ordre de 29, d'où la demande de 5 postes. Les besoins dans la 61<sup>ème</sup> section s'élèvent à 9 ou 10 postes. l'EIGIP fait la demande suivante :

- 1 poste de professeur en traitement des données, 61<sup>ème</sup> section
- 1 poste maître de conférence en gestion de production, 61<sup>ème</sup> section
- 1 poste maître de conférence en maintenance industrielle, 61<sup>ème</sup> section
- 1 poste maître de conférence en Informatique industrielle, 61<sup>ème</sup>
- 1 poste lecteur d'anglais.

Monsieur FREVILLE répond que l'Université doit se plier à la politique du Ministère, qui n'a pas donné cette année plus de moyens que l'an dernier : une dizaine de postes. Monsieur COENE met la proposition de demande de postes aux votes.

### **La proposition est adoptée à l'unanimité.**

### **L'affectation des résultats du compte financier 1999**

Monsieur COENE demande à Monsieur WILLAEYS de bien vouloir exposer ce point de l'ordre du jour. Celui-ci commente les documents mis à la disposition des Conseillers. Monsieur WILLAEYS, fait constater que les excédents s'expliquent par des « coups d'accordéon comptable » : en effet, nous cumulons cette année les recettes 1998, reportées en 1999, les recettes propres à l'exercice 1999 et des recettes perçues jusqu'en avril 2000, mais qui doivent être intégrées à 1999. En outre, l'U.V.H.C.a affecté fin décembre 1999, 200000 francs à notre composante, que nous n'avons pas pu dépenser ; il faut aussi noter qu'un investissement important, environ 65000 francs, n'a pas été engagé à la fin de l'année. Le résultat réel de l'exercice est donc en fait de 100 000 francs et l'EIGIP reste donc toujours fragile. D'autant plus qu'il y a la crainte de voir le prélèvement de l'UVHC sur la D.G.F. porter à la fois sur le fonctionnement et les H.C, comme en 2000 ce qui est catastrophique pour une petite structure dotée de peu d'enseignants.

Monsieur WILLAEYS propose de voter la constatation du résultat en excédent de 577 678.60 francs, et la répartition du résultat en 30397.04 francs au compte 106 et 547281.56 francs au compte 110.

Avant le vote Monsieur FREVILLE souhaite faire quelques commentaires. Il rappelle tout d'abord que globalement les réserves des services généraux ne cessent de décroître, tandis que celles des composantes croissent régulièrement, tant en investissement qu'en fonctionnement.

En ce qui concerne les 200000 francs tardifs, Monsieur FREVILLE tient à souligner qu'il s'agit d'un dossier défendu par le Président en octobre et novembre pour obtenir une dotation en plus de la D.G. F. et la redistribuer.

Monsieur COENE met aux votes la répartition des résultats 1999

**La répartition des résultats est approuvée à l'unanimité.**

Monsieur COENE procède à l'examen des questions diverses.

Une question est posée par Monsieur DENEUX elle concerne l'intitulé du diplôme quand celui-ci sera commun aux trois écoles ;

Monsieur WILLAEYS répond, que personne ne connaît l'intitulé exact, puisqu'on ne connaît pas le nom que prendra l'école. Vraisemblablement, il s'agira d'une E.P.U. Ecole Polytechnique Universitaire, mais tout cela doit être voté après la décision finale de rapprochement, décision qui elle-même doit faire l'objet d'un vote.

Les informations seront plus précises déjà après le C.A. qui devrait se tenir le 15 octobre ou le nouveau directeur sera désigné, par les nouveaux conseillers de tous les collèges Le décret de création de la nouvelle école devrait être promulgué avec effet en septembre 2001 et de nouveau il faudra élire un C.A.

L'ordre du jour étant épuisé M.COHEN lève la séance.

Etait invité : Monsieur FREVILLE

Etaient présents : Mesdames DESCAMPS, GOUGUEC et MINISINI

Messieurs BERGER, BUECHE, CANIVEZ, COENE, DENEUX, THOMAS et  
WILLAEYS

Avaient donné pouvoir : Messieurs ANGUE, MALVACHE, MAROILLE, MAUREL, MILLOT,  
NOIRET, PETITHOMME, POGODA, POPIEUL, TRENTESAUX